

Pour une demande de passeport, le citoyen doit se présenter en personne, muni d'une photo d'identité.

! Les photos pour passeport doivent respecter les normes ICAO, qui sont plus strictes que celles appliquées aux cartes d'identité; veuillez donc à vous présenter muni d'une photo correspondant à ces critères.

Vous pouvez retrouver les critères précis sur le site internet des affaires étrangères.

La Commune procède au relevé des empreintes digitales, au scan de la photo d'identité, ainsi qu'à la signature de la demande de passeport.

Pour les enfants, la signature de la demande de passeport n'est nécessaire qu'à partir de 6 ans, tandis que le relevé d'empreintes digitales ne se fait qu'à partir de 12 ans.

Le délai de fabrication d'un passeport est de 7-10 jours (maximum).

N.B.: lorsqu'il y en a un, l'ancien passeport doit toujours être présenté à l'Administration communale, afin d'être soit annulé, soit détruit (selon votre volonté).

Prix:

- Passeport adulte : 80 €
- Passeport adulte urgent : 255,00 €
- Passeport enfant 0-12 ans : 41 €
- Passeport enfant 12-18 ans : 50 €
- Passeport enfant urgent : 216,00 €

Vous trouverez également des informations concernant la santé et les vaccins en voyage sur le site internet du passeport santé : <https://passeportsante.be/>

Les Affaires Etrangères encouragent également les voyageurs à encoder leur(s) voyage(s) sur le site internet "[Travellers online](https://travellersonline.diplomatie.be/)", afin de pouvoir leur apporter le soutien adéquat en cas de catastrophe (crise, attentat, accident,...) => <https://travellersonline.diplomatie.be/>

Pour consulter les recommandations relatives aux voyages à l'étranger :

<https://diplomatie.belgium.be/fr/conseils-aux-voyageurs>